



Office national du film du Canada

2019-2020

Rapport financier trimestriel se terminant le 30 juin 2019

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2019

1. Introduction

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide du pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la *Partie II du Budget des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un examen.

2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2019-2020. Ce rapport trimestriel est préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la Loi de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

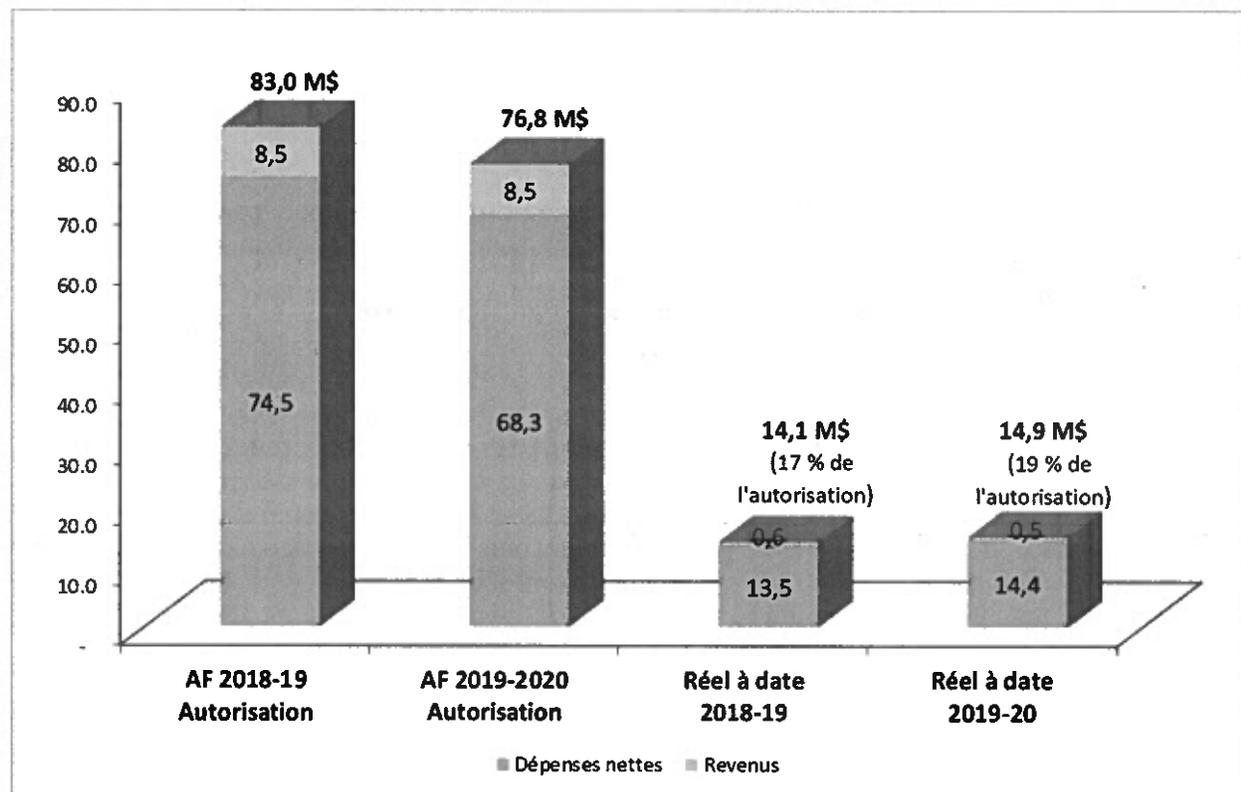
Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégral pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2019

3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour la période terminée le 30 juin 2019.



Le tableau ci-dessus présente les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2019-2020 avec un total de dépenses brutes prévues de 76,8 millions de dollars incluant une autorisation de 5,3 millions pour le financement des frais liés au déménagement du quartier général de l'ONF.

Lors du processus d'implantation de notre système financier SAP, nous avons procédé à la revue des catégories de dépenses et avons soulevé des ajustements. Ceux-ci sont reflétés également pour les dépenses réelles de 2018-2019 afin d'avoir des résultats comparatifs.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2019

Le Tableau 2 à la page 7, présente les dépenses et les revenus du premier trimestre 2019-2020, dont voici le survol des principaux éléments à noter :

Variation des revenus :

Les revenus enregistrés durant ce premier trimestre 2019-20 s'élèvent à 0,5 M\$, comparables à ceux de la même période de l'année dernière.

Variation des dépenses

Les dépenses brutes du 1^{er} trimestre 2019-2020 ont augmenté de 784 K\$ par rapport au même trimestre de l'exercice 2018-2019 et se situent à 14,9 millions de dollars.

Les variations proviennent principalement des dépenses du personnel, services professionnels et spéciaux, location, services de réparation et d'entretien et des acquisitions de machines et matériel. Les dépenses du personnel, qui montrent une progression par rapport au même trimestre de l'année dernière, s'explique par des augmentations salariales statutaires suite à la signature des conventions collectives au mois de mars 2018, des augmentations d'échelons, des révisions salariales suite à l'exercice sur l'équité des emplois et des nouvelles embauches. L'augmentation des services professionnels et spéciaux s'explique principalement par l'augmentation du volume de productions en cours, dont des projets de coproduction importants, tels que *Sovereign soil* et *Life and death on the Prairies*. La diminution des dépenses de location s'explique par le délai de facturation par *Services publics et approvisionnement Canada* (SPAC) de certains locaux occupés par l'ONF. La diminution des frais de services de réparation et d'entretien provient de la fin de divers contrats d'entretien d'équipements techniques. Les acquisitions de machines et de matériel augmentent à l'approche du déménagement dans les nouveaux locaux de l'ONF à l'automne 2019.

4. Risques et incertitudes

Nécessité d'innover et de poursuivre le virage numérique

L'ONF se doit d'être un milieu propice à l'innovation technologique et cinématographique, tant sur la scène nationale qu'internationale. L'ONF a investi à même ses fonds courants d'opération dans plusieurs initiatives du virage numérique telles que le Plan de numérisation, l'Espace de visionnage en ligne ONF.ca, le Système de gestion des actifs média, les productions interactives et les flux de production numériques.

Cependant, depuis plusieurs années, la multiplication des plateformes de diffusion numériques et l'élargissement de l'accessibilité aux contenus audiovisuels continuent de bouleverser les modèles d'affaires et d'avoir de profondes répercussions sur les activités de l'ONF. L'ONF doit sans cesse s'adapter et innover dans les façons de produire ses œuvres audiovisuelles, de les promouvoir et de les rendre accessibles aux différents auditoires. Pour s'adapter à cet environnement en constante transformation, l'ONF dispose d'une expertise et d'un plan technologique solides, en plus d'avoir amorcé un changement fondamental de ses façons de produire, conserver et diffuser son contenu. Le besoin d'innover requiert une infrastructure flexible, à la fine pointe de la technologie, qui puisse soutenir les formats émergents de production

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2019

et de diffusion. À l'ère du numérique, l'évolution des technologies a beaucoup augmenté et il y a un risque que nous ne pourrions pas rester à la fine pointe de la technologie si des investissements majeurs ne sont pas encourus en temps opportun.

Pressions financières et opérationnelles

L'ONF a connu une érosion constante de ses moyens financiers et de son pouvoir d'achat ces dernières années. Les investissements considérables qui ont été faits pour soutenir sa stratégie de transformation numérique, les dépenses supplémentaires reliées aux déménagements de ses bureaux et les coûts d'adaptation aux nouveaux modèles d'affaires ont résulté en d'importantes pressions financières et opérationnelles. Ces éléments continuent d'avoir un impact sur la capacité financière de l'organisation.

Inadéquation entre la capacité organisationnelle et le volume de travail

Ce risque demeure constant au sein de l'ONF depuis quelque temps. Il découle de l'envergure de nombreux projets entrepris dont le déménagement du quartier général et des réductions d'effectifs réalisées au cours des dernières années.

5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes

Le déménagement du bureau central de l'ONF dont l'achèvement est prévu à la fin 2019 représentera une transformation majeure du mode de fonctionnement de la plupart des employés de l'ONF. Plusieurs chantiers de travail chapeautés par un comité de transition ont été mis en place lors des deux dernières années afin d'assurer une bonne gestion des changements qui sont anticipés. Les groupes de travail poursuivront leurs mandats jusqu'à ce que le déménagement soit complété.

Approuvé par :



Claude Joli-Cœur
Commissaire du Gouvernement
à la cinématographie et Président de
L'Office national du film

Montréal, Canada

Le 29 août 2019



Luisa Frate CPA, CA
Directrice générale, Finances,
opérations et technologie
(Dirigeante principale des finances)

Montréal, Canada

Le 29 août 2019

**Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2019**

Tableau 1 : État des autorisations (non audité)

	Exercice 2019-2020			Exercice 2018-2019		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
(dollars)						
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	68 370 782	14 412 101	14 412 101	74 568 078	13 472 643	13 472 643
Autorisations budgétaires totales	68 370 782	14 412 101	14 412 101	74 568 078	13 472 643	13 472 643
Autorisations totales	68 370 782	14 412 101	14 412 101	74 568 078	13 472 643	13 472 643

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2019

Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)

	Exercice 2019-2020			Exercice 2018-2019		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020*	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	40 695 410	10 478 049	10 478 049	37 151 332	9 517 709	9 517 709
Transports et communications	3 122 226	505 164	505 164	4 425 929	411 416	411 416
Information	1 694 799	265 414	265 414	627 550	187 239	187 239
Services professionnels et spéciaux	13 384 036	1 840 278	1 840 278	13 408 106	1 700 940	1 700 940
Location	8 922 595	1 090 710	1 090 710	6 960 580	1 465 180	1 465 180
Services de réparation et d'entretien	1 321 585	208 427	208 427	1 899 280	423 036	423 036
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 512 149	123 178	123 178	1 984 901	107 317	107 317
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	5 265 000	-	-	12,755,000	28 750	28 750
Acquisition de machines et de matériel	778 000	391 011	391 011	2 788 133	278 840	278 840
Autres subventions et paiements	127 428	3 222	3 222	1,019,713	644	644
Dépenses budgétaires brutes totales	76 823 228	14 905 453	14 905 453	83 020 524	14 121 071	14 121 071
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Recettes à valoir sur le crédit	8 452 446	493 352	493 352	8 452 446	648 428	648 428
Total des revenus affectés aux dépenses	8 452 446	493 352	493 352	8 452 446	648 428	648 428
Dépenses budgétaires nettes totales	68 370 782	14 412 101	14 412 101	74 568 078	13 472 643	13 472 643

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre

